

# INFO LA PÊCHE

Vol. 1 • n° 8

Votre municipalité en bref

Mai 2018

## LE PDZA, VOUS CONNAISSEZ?



Jusqu'à tout récemment, le métier d'agriculteur n'était pas considéré comme très attrayant. C'était, pensait-on, un métier difficile et mal payé, et ceux qui l'exerçaient, des «habitants» pratiquant une petite agriculture à peine viable. Bref, l'image de l'agriculteur et du secteur de l'agriculture restait ancrée dans le passé. Plus récemment, certains facteurs ont contribué à changer cette perception. On peut noter, d'une part, l'engouement pour une alimentation saine, qui a permis l'essor de l'agriculture biologique, et la montée en popularité des produits locaux, qui a favorisé le développement de produits régionaux. On note aussi, d'autre part, la prise de conscience du fait que l'agriculture est un secteur névralgique de l'économie (et accessoirement celui qui nourrit la population – un élément non négligeable!).

### POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA PÉRENNITÉ DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Au Québec, le secteur de l'agriculture représente 15% du produit intérieur brut (PIB), ce qui lui donne un poids considérable. Pour le gouvernement, cela justifie que l'on veuille que son développement repose sur un processus concerté et réfléchi. Dans cette optique, un plan de développement de la zone agricole (le fameux PDZA, vous l'aurez deviné) est un outil de planification important.

Il faut savoir que ce qui est appelé **zone agricole**, au Québec, recouvre une notion bien précise: il s'agit de la zone définie en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, qui représente à peine 4% de la superficie totale du Québec. Les terres de la zone agricole constituent, à ce titre, des ressources limitées et non renouvelables. Cette zone est délimitée de façon claire pour chacune des MRC et c'est donc, d'une certaine façon, l'avenir de l'agriculture qui est en jeu dans toute MRC donnée. La zone agricole de la MRC des Collines-de-l'Outaouais comporte pour sa part une superficie de 72 012 hectares.

### UN PROCESSUS CONCERTÉ ET SYSTÉMATIQUE

C'est dans ce contexte que, depuis le tournant des années 2000, le gouvernement a entrepris de structurer le secteur agricole. Pour ce faire, il a demandé aux 95 municipalités régionales de comté (MRC) québécoises d'adopter un PDZA. Les bénéfices de l'élaboration d'un PDZA sont multiples, car un tel plan permet de mieux connaître le territoire, de mieux cerner les défis qui touchent le milieu agricole, de mobiliser les acteurs du milieu et de créer un lieu d'échange et une vision commune du développement. De manière tout aussi importante, il permet de reconnaître et de mettre en valeur le rôle et l'importance de l'agriculture dans le développement des communautés.

Aujourd'hui, quelques MRC ont encore à développer leur plan. Eh bien! Bonne nouvelle, pour la MRC des Collines-de-l'Outaouais, le processus a été amorcé officiellement le 24 janvier dernier. Idéalement, le développement du plan s'étale sur une période d'une durée maximale de deux ans. Le plan

final doit être adopté par la MRC et, le cas échéant, approuvé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

La démarche d'élaboration d'un PDZA comporte plusieurs étapes, et se déroule en concertation avec le MAPAQ et les différents acteurs concernés. Il s'agit d'une démarche systématique et exhaustive qui se déroule en composantes distinctes: démarrage, portrait, diagnostic, vision, plan d'action.

### LE PDZA DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

À l'heure actuelle, la MRC des Collines-de-l'Outaouais en est à la phase de démarrage et a produit un premier plan de travail en mars 2018 – tout récemment, donc. Son objectif est de «faire du PDZA un réel document de concertation qui permettra de réunir les forces vives du milieu autour d'un enjeu commun à savoir la valorisation de la zone et des activités agricoles sur le territoire de la MRC».

Pour ce faire, quatre comités de travail seront mis sur pied, réunissant des personnes issues du secteur municipal, et des secteurs agricole et économique: le premier, le comité directeur, sera formé des membres du comité consultatif agricole de la MRC. Ce dernier est, par règlement, constitué de trois maires siégeant au Conseil de la MRC, d'un représentant de la société civile et de quatre producteurs agricoles. Ce comité a actuellement à sa tête M. Robert Major, résident de l'Ange-Gardien et représentant de la société civile, et M. Guillaume Lamoureux, maire de La Pêche, comme président suppléant. Le comité directeur aura pour mission de s'entendre sur la vision globale, de préciser les tâches à accomplir et d'assurer l'avancement des travaux. Les trois autres comités réuniront un comité de rédaction qui veillera au respect des échéanciers, un comité technique qui aura pour mandat de fournir une expertise technique et professionnelle, de formuler les recommandations au comité directeur et de planifier les consultations publiques, et, enfin, une fois approuvé le plan par la MRC et les instances gouvernementales, un comité de mise en œuvre.

### PROCHAINES ÉTAPES

Les prochaines étapes de l'échéancier s'étaleront jusqu'en septembre 2018 et permettront de faire le portrait du milieu agricole et d'établir le diagnostic, soit les forces, faiblesses, contraintes et opportunités. En octobre et novembre, le travail portera sur l'établissement d'une vision concertée et comprendra des consultations dans trois secteurs de la MRC pour présenter le portrait et le diagnostic, et explorer les actions prioritaires, à la suite de quoi un plan d'action sera développé en novembre et décembre 2018, et le PDZA sera présenté de janvier à avril 2019. Si la tendance se maintient, la version finale du PDZA devrait être déposée à la fin avril 2019. Il faut dire que la MRC bénéficiera dans ce processus de l'expérience des MRC qui se sont déjà dotées d'un PDZA. Pour l'instant, nous dirons simplement: restez à l'écoute!



Veillez noter que les bureaux de la Municipalité seront fermés le 21 mai, à l'occasion de la fête de la Reine / journée des Patriotes

## Conseil municipal

- Guillaume Lamoureux**  
maire  
819 456-2161, poste 2270  
glamoureux@villelapeche.qc.ca
- Réjean Desjardins**  
quartier 1  
819 456-2590  
rdesjardins@villelapeche.qc.ca
- Michel Gervais**  
quartier 2  
819 456-3746  
mgervais@villelapeche.qc.ca
- Francis Beausoleil**  
quartier 3  
819 593-9350  
fbausoleil@villelapeche.qc.ca
- Carolane Larocque**  
quartier 4  
819 209-7338  
clarocque@villelapeche.qc.ca
- Pamela Ross**  
quartier 5  
613 794-4778  
pross@villelapeche.qc.ca
- Claude Giroux**  
quartier 6  
819 459-1344  
cgiroux@villelapeche.qc.ca
- Richard Gervais**  
quartier 7  
819 635-2608  
rgervais@villelapeche.qc.ca

Rédactrice en chef : Danièle Morisset

Production : Lexis Média

Distribution : Postes Canada

Renseignements : Service des communications, Municipalité de La Pêche

1, route Principale Ouest, La Pêche (Québec) J0X 2W0

Tél. : 819 456-2161

Site Internet : www.villelapeche.qc.ca

Courriel : bulletin@villelapeche.qc.ca

ISSN 1911-7787 (imprimé-bilingue),

ISSN 1911-7795 (en ligne-français),

ISSN 1911-7809 (online-english)



## FEU, FEU, JOLI FEU, TON ARDEUR NOUS RÉJOUIT, DIT LA CHANSON! HEU... PAS TOUJOURS!

Au printemps, avant l'apparition de la nouvelle végétation, il suffit de quelques heures d'ensoleillement pour créer un risque d'incendie. Même avant que la neige soit complètement disparue, les températures plus chaudes du printemps peuvent assécher l'herbe, le foin et les feuilles mortes de la saison précédente dans les zones dégagées, et en faire un combustible prêt à s'enflammer.



Malheureusement, plusieurs résidents ne réalisent pas ce fait et profitent du printemps pour faire le grand ménage de leur terrain en prévision de l'été et brûler des amas de branches ou faire des feux d'herbe. Le risque évident, dans ce genre de situation, est de perdre le contrôle du feu et de provoquer des incendies de broussailles ou même pire. Une négligence peut vous faire perdre la maîtrise de votre feu, incendier la forêt, raser votre résidence, votre chalet ou celui du voisin. Le vent est votre principal ennemi, ne l'oubliez pas: une simple bourrasque peut propager les flammes sur de grandes distances. Voici quelques conseils pour réduire les risques que votre brûlage se propage à la forêt ou à des bâtiments environnants:

Avant d'allumer un feu, renseignez-vous auprès de la municipalité afin de savoir si les feux sont autorisés (et si vous avez besoin d'un permis). Si vous faites un feu, tenez compte des conditions météo et évitez de brûler par temps venteux. Préparez votre feu dans un endroit dégagé, sur un sol minéral (gravier, cailloux, sable, par exemple). L'emplacement du feu doit se trouver à au moins six (6) mètres de tout bâtiment, et vous devez prévoir le matériel d'extinction approprié (boyaux d'arrosage, extincteur, etc.) pour intervenir rapidement au besoin. Évidemment, il ne faut pas laisser un feu sans surveillance.

Le Service de sécurité incendie vous rappelle par la même occasion que le règlement uniformisé de la MRC 16-RM-05 - *Incendie et brûlage* interdit de brûler du gazon, des feuilles, du foin, de la paille de graminée, des immondices, des déchets de construction, des produits à base de pétrole et tout autre article jugé polluant. Vous vous demandez pour quelle raison il peut bien être interdit de brûler de l'herbe, des feuilles, de la paille et du foin? Les municipalités de la MRC se sont consultées et ont jugé que la fumée provenant de ce type de feux pouvait incommoder le voisinage (si la quantité de fumée est importante) et constituer un danger pour la santé (en raison des particules fines, du monoxyde de carbone et du benzopyrène dégagés lors de la combustion). Elles ont donc décidé d'inclure ces matières parmi celles qu'il est interdit de brûler.

Pour en disposer, il existe d'autres solutions, notamment pour l'herbe et les feuilles: vous pouvez recourir à l'herbicyclage (tondre plus fréquemment et laisser l'herbe au sol comme engrais) et au feuillyclage (passer la tondeuse sur les feuilles sèches pour les déchiqueter, et se servir ensuite de ces feuilles déchiquetées comme engrais dans le jardin ou comme protection pour les plantes pour l'hiver).

Joyeux printemps!

*Le Service de sécurité incendie*

## PÉRIODE DE REDOUX: NIDS-DE-POULE À L'HORIZON!

Les nids-de-poule sont principalement causés par le gel et le dégel, un phénomène récurrent et inévitable au printemps. Les nids-de-poule se forment lorsque de l'eau s'infiltre sous la chaussée et dans les fissures quand le temps se réchauffe, puis gèle en augmentant de volume quand la température refroidit. Ensuite, lorsqu'il se produit un redoux, la glace qui s'est formée sous la route fond, ce qui crée un trou et déstabilise le matériel qui supporte la chaussée: et voilà expliquée l'origine des nids-de-poule!



Malheureusement, comme les périodes de gel et de dégel se succèdent, au printemps, beaucoup de nids-de-poule réapparaissent malgré tous les efforts faits pour les combler. Il faut donc faire preuve de patience et attendre que la fonte soit terminée pour que les routes retrouvent leur stabilité!

La réparation des nids-de-poule s'effectue de deux façons: la première consiste à colmater les trous avec de l'asphalte froid en urgence; la deuxième utilise de l'asphalte chaud pour un effet à plus long terme. Cependant, pour réparer avec l'asphalte chaud, il faut une chaussée sèche. Patience, donc.

Vous voulez signaler la présence de trous ou de fissures? Communiquez avec nous au Service des travaux publics au 819 456-2161, poste 2287.

*Le Service des travaux publics*

## GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Mai 2018						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

RECYCLAGE

ORDURES

ORDURES ET RDD

AUCUNE COLLECTE

Elle sera reportée au lendemain pour tous les secteurs.

Juin 2018						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

## PERMIS DE STATIONNEMENT AU LAC PHILIPPE POUR RÉSIDENTS PERMANENTS

Chaque année, la Municipalité reçoit de la Commission de la capitale nationale (CCN) des permis de stationnement au lac Philippe. Ces permis sont distribués aux résidents permanents de La Pêche et seront disponibles à compter du samedi 2 juin 2018 au bureau municipal, situé au 1, route Principale Ouest, dans le secteur Sainte-Cécile-de-Masham. Le bureau sera exceptionnellement ouvert de 8 h à 12 h le 2 juin pour la remise des permis de stationnement. La distribution se poursuivra dès 8 h 30 le 4 juin s'il en reste. Pour obtenir un permis de stationnement, vous devez **obligatoirement** vous présenter au bureau municipal avec votre permis de conduire valide indiquant votre adresse de résidence à La Pêche. Nous accordons un seul permis par résidence. Veuillez noter que le nombre de permis est limité et qu'en conséquence, le principe du « premier arrivé, premier servi » s'applique.

*Le Service des finances et de la taxation*

## PRÉVOIR SON EXERCICE D'ÉVACUATION : Y'A PAS LE FEU, VOUS DITES?

Savez-vous ce que vous feriez, vous et vos proches, si vous étiez réveillés en sursaut par le son du détecteur de fumée? Si la réponse est non, voici ce que vous pouvez faire pour vous assurer de bien réagir:



Avec les membres de votre famille ou vos proches, passez en revue les grands principes d'évacuation en cas d'incendie, dont quelques-uns sont présentés ci-dessous, puis organisez des simulations. Par exemple, déclenchez une alarme incendie à un moment convenu alors que chacun se trouve dans une situation familière au moment où l'alarme sonne: au lit, la nuit; devant la télévision, en soirée; dans la salle de jeu à la cave, en après-midi; à l'ordi, en matinée, etc. Exercez-vous à réagir en fonction de l'heure, du lieu, des obstacles possibles et de l'endroit où le feu a pris naissance, par exemple. Que feriez-vous si l'alarme se déclenchait la nuit? si la maison était pleine de fumée et que vous n'y voyiez rien? si vous étiez bloqué à l'étage? Et quels moyens auriez-vous de vérifier que vos proches sont tous parvenus à évacuer la maison?

Voici quelques conseils pour vous aider à mettre en scène différentes situations, et les principes qui les accompagnent:

- Avec vos proches, convenez d'un point de rassemblement où vous retrouver.
- Si l'alarme se déclenche et qu'il y a de la fumée, couvrez votre bouche et votre nez avec un linge mouillé.
- Souvenez-vous que la fumée et la chaleur montent, et marchez à quatre pattes pour respirer le moins possible de fumée toxique.
- Suivez les murs pour mieux vous diriger.
- Fermez les portes derrière vous pour ralentir la progression de la fumée.
- Touchez les portes et les poignées du revers de la main pour détecter la chaleur avant de pénétrer dans une pièce.
- Si la porte est chaude, ne l'ouvrez pas et bouchez l'interstice au bas de la porte avec un morceau de tissu (drap, tapis, autre) pour éviter que la fumée pénètre dans la pièce.
- Gagnez la fenêtre pour sortir ou pour être rescapé par les pompiers; si vous habitez une maison à étages, pourquoi ne pas entreposer une échelle de corde sous votre lit?
- Souvenez-vous, surtout, qu'il ne faut jamais retourner dans un bâtiment en flammes pour quelque raison que ce soit: seuls les pompiers ont l'équipement de protection nécessaire pour cela.

Dans tous les cas, il faut savoir qu'il vaut mieux prévenir que guérir, et qu'en vous préparant ainsi, vous réduisez les risques pour vous et vos proches.

*Le Service de sécurité incendie*



## Maison le Ricochet – Recyclage écologique de produits électroniques

Le Ricochet est un point de dépôt officiel de l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE Québec).

Vous voulez vous départir de votre vieux ordinateur ou d'un produit électronique désuet?

Confiez-les à la Maison le Ricochet et faites une bonne action pour l'environnement! Recycler, c'est gratuit! Apportez vos déchets électroniques au 9, chemin de la Beurrerie à Ste-Cécile-de-Masham. Pour plus de renseignements, composez le 819 456-4230.

## Maison le Ricochet – Avis de convocation - AGA

La Maison le Ricochet invite ses membres à son assemblée générale annuelle, le mardi 19 juin 2018 à 18 h au 9, chemin de la Beurrerie à Ste-Cécile-de-Masham. La Maison le Ricochet est un organisme à but non lucratif qui œuvre en réadaptation en santé mentale et en réinsertion sociale et professionnelle sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Bienvenue à tous!

## Association de baseball La Pêche - Offres d'emplois d'été

Deviens arbitre ou marqueur au baseball! L'Association de baseball La Pêche est à la recherche d'arbitres ou de marqueurs pour la saison 2018. Il n'est pas nécessaire de connaître le baseball par cœur pour poser sa candidature, mais il faut avoir 13 ans. Si tu cherches un travail d'été stimulant au sein d'une association sportive, nous avons besoin de toi! Nous t'offrons gratuitement une formation et un travail bien rémunéré ainsi que l'occasion de passer du temps dehors et de profiter du soleil! **Renseignements** : Elizabeth Séguin, eliseguin@sympatico.ca

## Maison de la Culture des Collines – Festiloups est de retour

Festiloups, le festival annuel organisé par la Maison de la Culture des Collines, aura lieu les 22, 23 et 24 juin prochains au parc des Loups.

## Fête du commerce équitable – La banane à l'honneur

Avis aux amateurs! Cette année, les bananes seront à l'honneur à la fête foraine du village équitable de La Pêche! Musique, marchands, activités pour les enfants et bananes royales (*banana split*) certifiées équitables! **Quand** : le samedi 12 mai, de 11 h à 14 h. **Où** : Centre patrimonial de la Maison Fairbairn. **Coût** : ENTRÉE LIBRE (nous acceptons les dons avec plaisir). **Renseignements** : www.villageequitable.ca ou info@fairtradevillage.ca

## Soccer des Collines – Camp de soccer à La Pêche

Soccer des Collines organise un camp de soccer cet été à La Pêche. Ce camp s'adresse aux joueurs des catégories d'âge U7 à U13 et se déroulera du 9 au 13 juillet au centre communautaire de Wakefield (38, chemin de la Vallée-de-Wakefield). Les heures du camp sont de 9 h à 16 h et un service de garde est offert de 8 h à 9 h et de 16 h à 17 h 30.

**Coût** : camp de soccer : 160 \$ ; service de garde : 50 \$. **Renseignements** : info@soccerdescollines.com

## Table autonome des aînés des Collines (TAAC) – AGA

La TAAC tiendra son assemblée générale annuelle le jeudi 10 mai 2018 à midi (12 h), à la salle paroissiale Ste-Élisabeth, située au 47, chemin Ste-Élisabeth à Cantley. Au programme : buffet froid et conférence donnée par Jocelyne Desjardins sur la réalité des proches aidants; présentation du rapport d'activités et du rapport financier de 2017. Vous pourrez aussi prendre connaissance de l'état d'avancement de nos différents programmes : SOS proches-aidants des Collines, Bien vivre chez soi, Initiative de travail de milieu auprès des aînés vulnérables et notre nouveau service de répit. **Renseignements** : Donna Lévesque, 819 457-9191, poste 241 ou tabledesaines@gmail.com. Transport collectif et adapté offert par Transcollines, sur réservation. Veuillez communiquer avec Viviane au 819 456-1114.

## Le Regroupement des Bons Vivants - AGA

Venez assister en grand nombre à l'assemblée générale annuelle du Regroupement des Bons Vivants qui aura lieu le 6 mai 2018 à 11 h au centre communautaire de Ste-Sophie d'Aldfield.

## Tournoi de golf du centre communautaire de Ste-Sophie d'Aldfield

Venez participer à notre tournoi de golf au profit du centre communautaire de Ste-Sophie d'Aldfield, le 24 mai à Mont-Cascades. Le coût de 120 \$ inclut la voiturette, la partie de golf et un souper au centre communautaire. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Denis Quinn au 819 456-2579.

## Souper du conseiller au centre communautaire de Ste-Sophie d'Aldfield

Ne manquez pas le « Souper du conseiller » et une soirée musicale avec Réjean Desjardins, le samedi 26 mai à 17 h 30 au profit du centre communautaire de Ste-Sophie d'Aldfield. Les billets sont en vente au coût de 20 \$ au P'tit magasin général d'East Aldfield (819 456-2781) ou appelez Denis Quinn (819 456-2579).

## Club d'âge d'or Les Bons Amis - Ligue de pétanque

Le Club d'âge d'or Les Bons Amis recueille présentement les noms des personnes intéressées à jouer à la pétanque. La période d'inscription se poursuit jusqu'au 17 mai et la saison commencera le 7 juin. Veuillez communiquer avec Suzanne Legault au 819 456-2814 ou Gabrielle Dufour au 819 456-9909. **Coûts** : 40 \$ pour les membres et 45 \$ pour les non-membres. Le terrain de pétanque se situe près du centre communautaire de Ste-Cécile-de-Masham au 41, chemin Passe-Partout.

## Loisirs Lac des Loups – Soirées de bingo

Joignez-vous à nous pour les soirées récréatives de bingo organisées par Loisirs Lac des Loups! **Où** : 6, chemin Lionel-Beausoleil. **Coût** : minimum 20 \$ pour jouer. **Quand** : les mardis aux deux semaines. Les prochaines soirées de bingo auront lieu le 7 mai et le 22 mai à 19 h.

## Emplois au camp de jour de la Municipalité de La Pêche – Été 2018

La Municipalité de La Pêche cherche actuellement à combler neuf postes saisonniers dans son camp de jour : chef de camp, chef de camp adjoint, animateur sénior, animateurs (trois postes), accompagnateur (un poste) et surveillants au service de garde (deux postes). Les personnes intéressées ont jusqu'au vendredi 11 mai 2018 à 15 h pour transmettre leur curriculum vitae et une lettre d'accompagnement par courriel à d.paty@villelapeche.qc.ca ou par courrier à l'adresse suivante : Municipalité de La Pêche, 1, route Principale Ouest, La Pêche (Québec), J0X 2W0. Pour plus de renseignements veuillez consulter la page des offres d'emploi sur le site Web de la Municipalité, sous l'onglet Municipalité.

## CPA La Pêche FSC - Assemblée générale annuelle

Vous êtes cordialement invités à l'assemblée générale annuelle du Club de patinage artistique de La Pêche, le 12 mai prochain, à 10 h, à l'aréna du Complexe sportif de La Pêche. Nous remettrons les différents rapports pour l'année 2017-2018 et procéderons à l'élection du conseil d'administration pour l'année 2018-2019. **Renseignements** : cpalapeche@hotmail.com; Facebook : CPA La Pêche FSC.

## CPA La Pêche FSC - Inscription à la session de printemps

Les patineurs de niveaux pré-junior, junior et sénior sont invités dès maintenant à s'inscrire à la session de printemps du CPA La Pêche. Il s'agit d'une session de perfectionnement pour les patineurs qui souhaitent améliorer leur habileté. **Quand** : du 10 mai au 16 juin. **Où** : aréna du Complexe sportif de La Pêche. **Renseignements** : cpalapeche@hotmail.com; Facebook : CPA La Pêche FSC.

## Festival des écrivains Wakefield La Pêche 2018 — 24-27 mai

Joignez-vous à nous pour célébrer notre 5<sup>e</sup> anniversaire! Notre programme est formidable, audacieux et provocant. Jeudi, l'impact de la BD lance la Fête. Vendredi, la Journée littéraire des cafés, amusante et pleine d'esprit. Samedi, le délicieux Brunch des auteurs au Moulin offre diversité et une ou deux surprises, alors que le Tête-à-Tête en soirée provoque réflexion et conversation. Dimanche, le tout-francophone La Pêche des mots, un vin et fromage, parcourt le monde; l'atelier sur le thriller policier donne place aux écrivains; enfin, En conversation parle de liberté et d'amitié. Venez explorer, faire des découvertes et vous amuser! Programme et billets : www.writersfete.com.

## Camp de jour municipal Les Formidables - Inscriptions 2018

La Municipalité prépare la nouvelle saison de son camp de jour qui se déroulera sur huit semaines du 26 juin au 17 août. Vous trouverez tous les renseignements au sujet du camp de jour sur le site Web de la Municipalité. Les inscriptions et les pré-inscriptions se feront en personne aux bureaux de la Municipalité (1, route Principale Ouest, Ste-Cécile-de-Masham).

**Pré-inscriptions pour résidents seulement (CORRECTIF)** : le samedi 5 mai (de 9 h à 14 h) et le mercredi 9 mai de 16 h à 19 h.

**Inscriptions** : du 10 mai au 8 juin (résidents) et du 11 juin au 22 juin (non-résidents).

## La Lanterne – Activités estivales

**Quillethon** (collecte de fonds) pour souligner la semaine québécoise des personnes handicapées. Quand : 1<sup>er</sup> juin de 18 h à 21 h. **Où** : Salle de quilles Anick, 975, boul. Saint-Joseph à Gatineau. **Coût** : 12 \$ par personne (deux parties de quilles et souliers); Il y aura plusieurs prix de présences, 50/50. Formez votre équipe (6 personnes) et venez-vous amuser avec nous!

**Assemblée générale annuelle 2018** : L'AGA de La Lanterne aura lieu le 12 juin 2018 à la salle Desjardins du Complexe sportif La Pêche situé au 20, chemin Raphaël, secteur Ste-Cécile de Masham. De 18 h à 19 h, il y aura un petit goûter et un vote pour le plus beau dessin (qui sera la page couverture des agendas des participants). L'AGA commencera à 19 h. **Coût de l'adhésion** (carte de membre) : 20 \$. Nous vous attendons en grand nombre! Prenez le temps de venir voir toutes les réalisations que font nos participants.

## Marché de Wakefield : du 19 mai au 20 octobre 2018

Le Marché de Wakefield offre un éventail d'aliments, d'objets d'art et d'artisanat locaux. Nous vendons seulement ce que nous produisons. De la viande, des légumes, des aliments préparés chauds, du cidre, du sirop d'érable, du miel, des fleurs, des fruits, des produits de soins corporels, ainsi qu'une gamme d'objets d'art et d'artisanat provenant de la région. Un musicien différent se produit au marché chaque semaine. Venez nous rejoindre au Centre Wakefield La Pêche les samedis de 9 h à 13 h. **Renseignements** : www.marchewakefieldmarket.ca

## Sentiers Wakefield Trails - Journée nationale des sentiers

Joignez-vous à nous le samedi 2 juin de 11 h à 14 h. Du plaisir au programme pour tous et toutes! Défis, surprises, gâteries, prix et nouvelles expériences. Venez profiter de la tranquillité du sentier du Centre Mill, de la splendeur des sentiers MacLaren/Vorlage, de la nouvelle piste de randonnée riveraine, et enfin du charme du sentier du parc Hendrick/Maison Fairbairn. Visitez les quatre sentiers et courez la chance de remporter le grand prix!

## Directives pour les annonces

Pour annoncer les activités de votre organisme, veuillez envoyer votre texte dans un fichier Word à l'adresse bulletin@villelapeche.qc.ca, présenté si possible comme suit :

### Titre de l'événement

(2-3 lignes présentant l'événement)

**Quand** : xxx **Où** : xxx **Coût** : xxx

**Renseignements** : personne-ressource et numéro de téléphone et (ou) adresse courriel, site Web (s'il y a lieu)

Veuillez noter que les textes seront acceptés selon le principe du **premier arrivé, premier servi**. SVP respecter une limite de 3 annonces maximum par organisme pour donner la chance à tous. Les annonces d'événements et d'activités auront priorité sur les autres types d'annonces.

### Prochaines tombées :

juin : 3 mai; juillet : 7 juin;  
août : 5 juill.; septembre : 9 août.



## VOUS SONGEZ À FAIRE PARTIE DES POMPIERS? VOICI POUR VOUS AIDER À PRENDRE VOTRE DÉCISION



Vous songez depuis longtemps à faire partie des pompiers, mais vous vous posez des tas de questions sur ce qu'il faut pour devenir pompier, comment se déroule le processus, quels sont les exigences, par exemple? Voici quelques renseignements pour vous aider à décider si cela vous convient vraiment.

Parmi les conditions d'embauche, disons tout d'abord qu'une bonne

forme physique est essentielle. Ensuite, soulignons que pour des raisons évidentes, il ne faut pas être claustrophobe ou avoir peur des hauteurs. Enfin, il faut savoir que pour devenir pompier, on doit s'engager à suivre la formation de pompier. Il s'agit d'une formation de 380 heures, qui se donne un soir par semaine à raison de 3 à 4 heures par soir et qui comprend formation pratique et formation théorique. Cela représente de deux années à deux années et demie de formation, ce qui n'est pas négligeable comme engagement. Par contre, il s'agit d'une formation reconnue par l'École nationale des pompiers du Québec (qui relève du ministère de la Sécurité publique du Québec) et qui mène à une qualification professionnelle. Vous pouvez vous renseigner sur les programmes de l'École nationale des pompiers à l'adresse suivante : [www.ecoledespompiers.qc.ca](http://www.ecoledespompiers.qc.ca)

Si, après mûre réflexion, vous décidez de faire le pas, sachez que vous avez six mois de probation, à l'embauche, pour décider si cela vous convient. Pourquoi? Parce qu'il ne s'agit pas uniquement d'éteindre des feux : vous pouvez avoir à fournir votre aide en cas d'accident de la route (pour effectuer des désincarcérations, par exemple), pour un sauvetage ou une noyade, ou encore lors de situations d'urgence. Vous devez donc avoir la certitude que vous souhaitez réellement exercer ce métier. Par ailleurs, il vous faut avoir conscience du fait qu'au départ, avant que



vous n'obteniez votre certificat, vous serez considérés comme des apprentis. Pendant les premiers temps, vous ne pourrez pas véritablement « aller au feu » (entrer dans une maison en feu) en raison des assurances. Par contre, vous pourrez venir en aide aux pompiers diplômés. Et vous toucherez une rémunération lorsque vous serez appelé, car vous serez considéré comme pompier à temps partiel.

Sur le plan pratique, le territoire de la Municipalité est desservi par quatre casernes situées à Sainte-Cécile-de-Masham, Wakefield, Lac-des-Loups et East Aldfield. Ces quatre casernes collaborent et se prêtent mutuellement assistance. En qualité de pompier, vous êtes rattaché à une caserne, mais tous les pompiers sont sur appel en même temps pour favoriser une intervention efficace. Par exemple, en cas d'incendie de bâtiment, la caserne du secteur touché demande automatiquement l'assistance des trois autres casernes.

À titre de pompier, vous recevrez à l'embauche un habit de combat bien sûr, mais aussi un émetteur-récepteur portatif (walkie-talkie) que vous

devrez porter sur vous en tout temps, afin de pouvoir répondre à toute alerte. Vous vous inquiétez parce que vous travaillez et que vous craignez que votre employeur ne collabore pas? Sachez qu'en vertu de l'article 154 de la Loi sur la sécurité incendie du Québec, il est tenu de vous laisser partir lorsque vous recevez un appel.

En tant que pompier, votre engagement se borne-t-il à intervenir en cas d'incendie ou d'accident? Non, car les pompiers sont appelés à faire des exercices d'évacuation dans les écoles à l'automne, par exemple, de même que dans les centres de la petite enfance (CPE) et les centres de personnes âgées, entre autres. Ils assurent aussi une présence lors d'événements, quand celle-ci est requise. En outre, les pompiers sont appelés à faire du bénévolat, par exemple lors de la Journée de la prévention et lors de la Guignolée. Bref, être pompier, c'est un métier, et tout un métier!

*Le Service de sécurité incendie*

**SERVICE DES INCENDIES DE LA PÊCHE**  
ON A BESOIN DE TOI DANS L'ÉQUIPE DE JOUR  
INSCRIS-TOI!

Le Service de sécurité incendie de La Pêche cherche actuellement à recruter des pompiers disponibles de jour dans les secteurs Sainte-Cécile-de-Masham, Lac-des-Loups et East Aldfield. Communiquez avec nous au 819 456 2161, poste 2290.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS  
819 456-2161 P.2290  
WWW.VILLEDELAPECHE.QC.CA

## VOUS AVEZ DES PROJETS POUR UN TERRAIN VACANT? ALORS CET ARTICLE S'ADRESSE À VOUS!



Vous possédez un terrain ou vous songez à acheter un terrain? Avant de faire des projets précis quant à ce que vous y ferez, vérifiez au préalable les usages présentement autorisés pour votre terrain. Comment faire? Voici la méthode la plus simple:

Rendez-vous sur le site Web de la Municipalité et cliquez sur l'onglet Municipalité, puis sur l'option Règlements et cliquez sur le fichier **03-429 - Règlement de zonage (Plans de zonage)**. Vous pouvez aussi aller sous l'onglet *Services municipaux* et cliquer sur *Urbanisme*, puis, dans la section Règlements d'urbanisme, sur le lien **Règlement zonage 03-429 (mise à jour 2017)**.

Dans la page qui s'affiche (intitulée *Règlement zonage 03-429*), sous la section **Plans de zonage**, cliquez sur le fichier intitulé *Plan général*, qui vous donne accès à une carte de la municipalité où vous pourrez identifier la zone dans laquelle se situe votre terrain. S'il se trouve dans un périmètre d'urbanisation, c'est-à-dire un lieu plus densément peuplé, vous pourrez consulter les autres fichiers situés dans la même section et qui fournissent des plans détaillés de secteurs particuliers: 1) Sainte-Cécile-de-Masham; 2) Wakefield; 3) Duclos, East Aldfield, Lac-des-Loups, Rupert et Alcove; 4) Edelweiss, Farrelton et Lascelles.

La Municipalité de La Pêche est divisée en sept (7) quartiers identifiés par un chiffre de 1 à 7. Ces sept quartiers sont subdivisés en zones identifiées par un chiffre situé entre 100 et 700 correspondant au quartier ciblé. Sur les cartes, on peut voir des identifiants comme «Rr-201» ou «Ag-603». Le chiffre identifie le quartier, et l'abréviation donne une indication des constructions et usages permis spécifiques à cette zone: Ag pour «agricole», For pour «forestier», et Rr pour «résidence rurale», par exemple.

Trouvez le chiffre qui correspond à votre terrain (par exemple le «201» dans le numéro de zone «Rr-201») et muni de celui-ci, examinez, dans la page *Règlement zonage 03-429*, la liste qui figure sous la rubrique **Zonage - Tableaux des usages et constructions**. Cliquez sur le fichier qui correspond au chiffre des centaines de la zone qui vous intéresse: par exemple, pour le numéro de zone Rr-201, il vous faudrait consulter le fichier *Tableaux - Zones 200* (attention, un terrain peut parfois regrouper des zones différentes). Vous devrez alors faire défiler le fichier jusqu'à la page correspondant à votre zone, par exemple Rr-201 (les numéros de zones sont indiqués dans l'angle supérieur droit des pages).

Les zones sont présentées par ordre alphabétique et pour chaque zone, le tableau comprend deux pages: la première page donne l'usage principal autorisé, identifié par un X (il faut savoir qu'une même zone peut avoir plusieurs usages autorisés comme usage principal, mais que le fait de choisir un usage principal exclut les autres); la deuxième page indique les marges de recul pour les constructions, autrement dit les distances à respecter entre différents éléments (toujours par rapport aux lignes de propriété): par exemple, entre la façade de la maison et la route, entre l'arrière de la maison et le lac, etc.

N'oubliez pas de lire la légende au bas de la carte pour bien comprendre les différents usages et, si vous avez besoin de plus de précisions, consultez le texte du règlement même, un document de plus de 300 pages

(oui oui!) que vous trouverez sous l'en-tête de section **Texte du règlement**, sous le lien intitulé «Règlement 03-429 - règlement de zonage - mise à jour juillet 2017». En espérant que ces renseignements vous éviteront de pires maux de tête!

Gardez cependant à l'esprit que chaque cas est unique et que donc, même si le tableau permet l'usage envisagé, il est possible que vous ayez à obtenir des autorisations émanant d'autres ordres de gouvernement. Le Service d'urbanisme reste à votre disposition afin de vous guider dans vos projets. N'hésitez pas à faire appel à nous!

*Le Service de l'urbanisme et de l'environnement*

